

# Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence, Expérience du S.A.M.U du Centre-Est en Tunisie

## I. Introduction :

On ne peut pas parler de CESU sans évoquer le SAMU. En effet le CESU est « *l'école des SAMU* ». Son objectif prioritaire consiste à renforcer le savoir faire des professionnels de santé pour la prise en charge des urgences.

S.A.M.U (Service d'Aide Médicale Urgente) et S.M.U.R (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) sont des structures qui mettent en œuvre des moyens importants, humains et matériels, pour répondre aux attentes de la population en matière d'urgence, qu'elle soit réelle ou ressentie. Soucieuses de la qualité des réponses à donner, ces structures sont en évolution constante, aussi bien technique qu'opérationnelle et organisationnelle.

Depuis mars 1994 date du début de fonctionnement du SAMU du centre-est en Tunisie, la formation du personnel médical et paramédical était constante et régulière, il y a même eu avant l'ouverture officielle du SAMU une période de préparation pour l'adaptation à l'emploi de tout ce personnel. A partir du 7 octobre 1996 cette formation s'est consolidée et concrétisée par la création d'un centre pilote d'enseignement des soins d'urgence avec la collaboration du SAMU 93 « Seine-Saint-Denis » (Bobigny - France). Cette collaboration a débouché sur le développement de méthodes d'enseignement et d'outils pédagogiques ainsi que sur une meilleure gestion de l'urgence.

## II. Pourquoi un CESU ? :

- ❑ Parce que la formation initiale des médecins en médecine d'urgence est insuffisante.
- ❑ Parce que la formation initiale des infirmiers et des techniciens supérieurs est aussi insuffisante dans le domaine de l'urgence.
- ❑ Parce que la formation initiale d'ambulancier est inexistante.
- ❑ Parce que la formation initiale d'ambulanciers SMUR est inexistante.  
( nouveau métier )
- ❑ Parce que la formation initiale des P.A.R.M (Permanenciers Auxiliaires de Régulation Médicale) est inexistante. Là aussi, c'est l'émergence d'un nouveau métier.
- ❑ Parce que la formation continue des différents intervenants de l'urgence est indispensable :
  - évolution perpétuelle et apparition de nouvelles techniques.
  - actualisation des protocoles de soins selon les recommandations consensuelles.
  - progrès technologiques dans le matériel médical, les télécommunications et l'informatique

### **III. Structures et fonctionnement :**

Le CESU 03 fonctionne comme tous les centres de formation mais avec deux tutelles, l'une pédagogique assurée par le SAMU, l'autre administrative et financière par le service de la formation du centre hospitalier dont il dépend. Un lien universitaire est envisagé pour l'avenir, à officialiser par convention. Mais une collaboration existe déjà dans l'enseignement des DESS de médecine d'urgence de Sousse et de Tunis, ainsi que les formations des stagiaires internés du SAMU aux soins d'urgence.

Le CESU 03 emménagera prochainement dans son propre local. Il utilise actuellement les locaux du SAMU dont il partage la logistique (locaux, bibliothèque, photocopieuse). Afin de privilégier la pédagogie active, au matériel classique de formation s'ajoute du matériel de simulation (mannequins, lit, chariot d'urgence, vidéo, maquillage ...).

Aujourd'hui, le regroupement des formations liées à l'urgence et la professionnalisation de la formation ont permis de faire évoluer la structure. La direction pédagogique est assurée par le Directeur du SAMU, le fonctionnement administratif et financier par la Direction du Centre Hospitalier. La direction technique du CESU est confiée à un Infirmier Anesthésiste ayant suivi une formation pédagogique, assisté sur le plan organisationnel par une secrétaire à temps plein. Les autres intervenants sont des formateurs occasionnels (médecins, techniciens supérieurs, infirmiers, ambulanciers, moniteurs et instructeurs de premiers secours, spécialistes en d'autres domaines : pédagogie ; communication ; sociologie ; administration ; protection civile ; télécommunications ....)

### **IV. Orientation générale des formations :**

Afin de prendre en compte les multiples acteurs de l'urgence, une telle structure doit s'inscrire dans un cadre bien défini, notamment par les actions suivantes :

- Ouvrir les actions de formation à toutes les catégories de personnel :
  - un thème, l'urgence
  - un public, le plus large possible.
- Adapter et réactualiser des enseignements, en fonction des évolutions techniques et matérielles et des évolutions juridiques et réglementaires.
- Prendre en compte les aspects éthiques dans la perspective du respect de la personne soignée.
- Démultiplier les enseignements au sein des structures locales par la création de référentiels.
- Démultiplier les enseignements par le biais de la formation de formateurs pour assurer la plus large diffusion d'actions prioritaires au niveau des services de soins (gestes d'urgence élémentaires, prise en charge de l'arrêt cardio-respiratoire, secourisme hospitalier, défibrillation semi-automatique, formation pédagogique...).
- Construire des outils d'évaluation afin de contrôler la pertinence des formations et de leur impact.
- Développer le partenariat avec les autres structures institutionnelles, favoriser les échanges en réseaux au travers du tissu associatif.

- Collaborer à la naissance et l'installation d'autres SAMU permettant de couvrir tout le territoire du pays.
- Développer la recherche, accompagner le changement et l'émergence de nouveaux métiers.

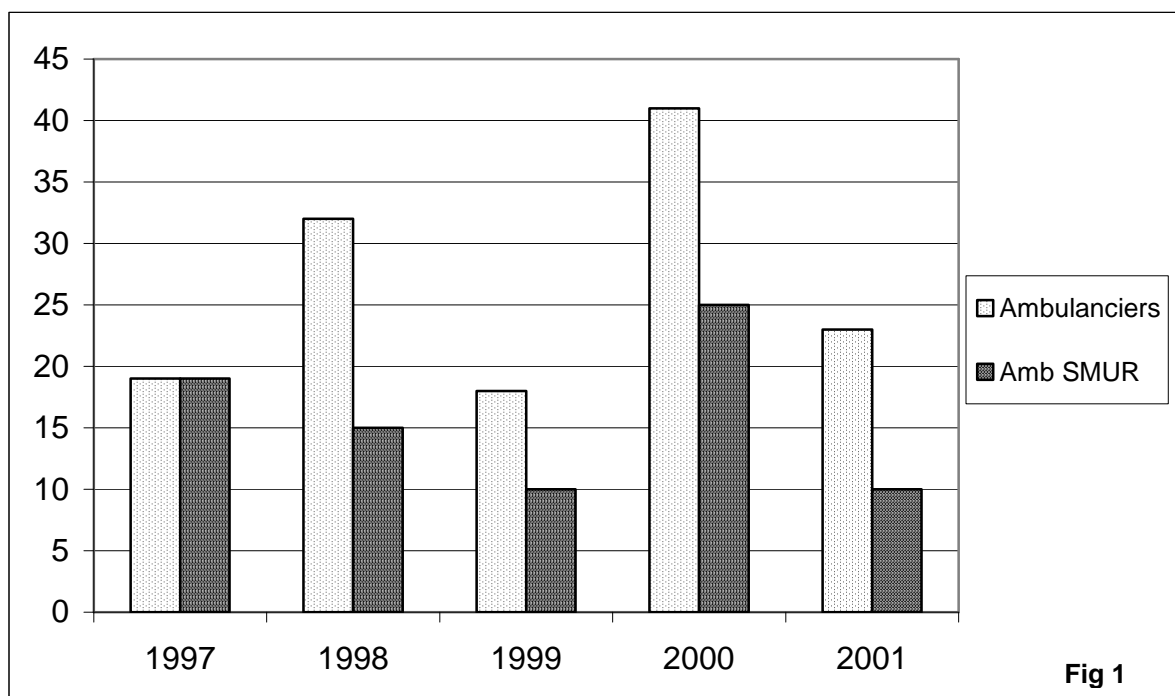
## V. Les formations assurées :

### 1) Formation initiale des ambulanciers (standard, SMUR) :

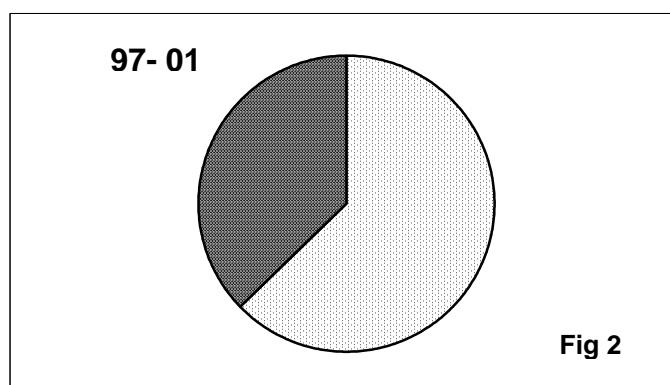
L'objectif général de cette formation est que chaque élève ambulancier soit capable d'acquérir la compétence professionnelle pour la conduite d'une ambulance et la prise en charge globale d'un patient.

Actuellement en Tunisie le CESU 03 est le seul centre qui forme des ambulanciers des différents hôpitaux du pays d'une façon organisée.

212 chauffeurs ambulanciers ont été formés depuis 1997.



**Fig 1 et Fig 2 :**  
**Nombre d'ambulanciers**  
**et d'ambulanciers SMUR**  
**formés [1997-2001]**



## 2) Formation initiale des P.A.R.M :

(Permanenciers Auxiliaires de Régulation Médicale)

A l'issue de la formation chaque élève PARM doit être capable de collaborer à la régulation médicale radio-téléphonique, participer au secrétariat propre de l'Aide Médicale Urgente, et adapter son travail au contexte médical et institutionnel.

## 3) Adaptation à l'emploi du personnel de l'Aide Médicale Urgente :

(Infirmiers ou Techniciens Supérieurs intégrant un SMUR, médecins SMUR..... )

Les objectifs intermédiaires de la formation pour infirmiers SMUR sont :

- Identifier les particularités et le mode de fonctionnement du SAMU et des SMUR.
- Effectuer les gestes de premiers secours avec et sans matériel.
- Utiliser le matériel de soins d'urgence et en assurer la maintenance.
- Appliquer les protocoles de soins devant différentes pathologies.

Les objectifs intermédiaires de la formation pour médecins SMUR sont :

- Maîtriser l'utilisation du matériel médical et de télécommunications disponible dans les unités mobiles hospitalières (U.M.H).
- Reconnaître les signes cliniques d'une pathologie urgente et en particulier ceux d'une détresse vitale.
- Connaître les conduites thérapeutiques d'urgence selon les consensus actualisés adoptés par le service.
- Maîtriser les gestes techniques d'urgence .
- Gérer les moyens humains et matériels à disposition pour faire face à diverses situations d'urgence.

## 4) Formation continue du personnel hospitalier :

Perfectionnement et actualisation des connaissances.

Optimisation de la prise en charge des patients en détresse vitale conformément aux recommandations consensuelles et aux protocoles préétablis. ( formations des différents intervenants de l'urgence en milieu intra et extra hospitalier).

Et c'est autour de la formation continue que le CESU a vu son activité s'accroître et se diversifier ( Face à l'Arrêt Cardiorespiratoire ; cas cliniques ; communication interpersonnelles ; la télécommunication ; pédagogie ; .....)

## 5) Formation à l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique :

Destinée au personnel paramédical et aux secouristes professionnels tout en s'intégrant dans le concept de la chaîne de survie.

A la fin de la formation, les participants doivent être capables de mettre en œuvre en toute sécurité un défibrillateur semi-automatique pour assurer la prise en charge des personnes victimes d'un arrêt cardiorespiratoire.

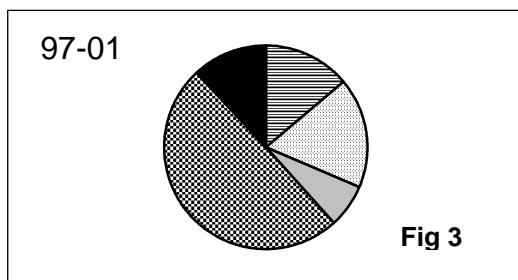


Fig 3 et Fig 4 :  
Nombre de personnels de santé formés  
(médecin SMUR ; infirmier SMUR ;  
PARM ; Face à l'ACR ; pédagogie)  
[1997 – 2001]

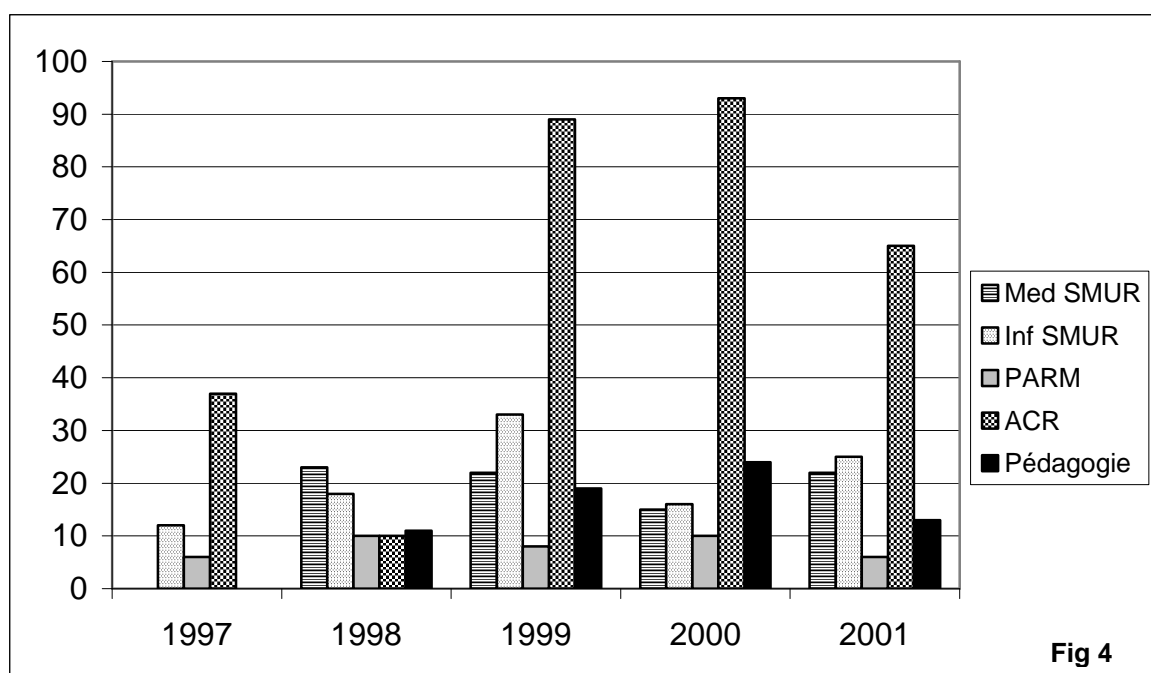


Fig 4

#### 6) Participation à la formation des élèves infirmiers :

(Ecole Professionnelle de la Santé Publique de Sousse ) [E.P.S.P.S.]

#### 7) Participation à la formation des élèves Techniciens Supérieurs :

T.S. en anesthésie -réanimation ; soins intensifs ; biologie ; obstétrique ; radiologie, physiothérapie ; pharmacie et secrétaires médicales.

(Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Monastir) [E.S.S.T.S.M.]

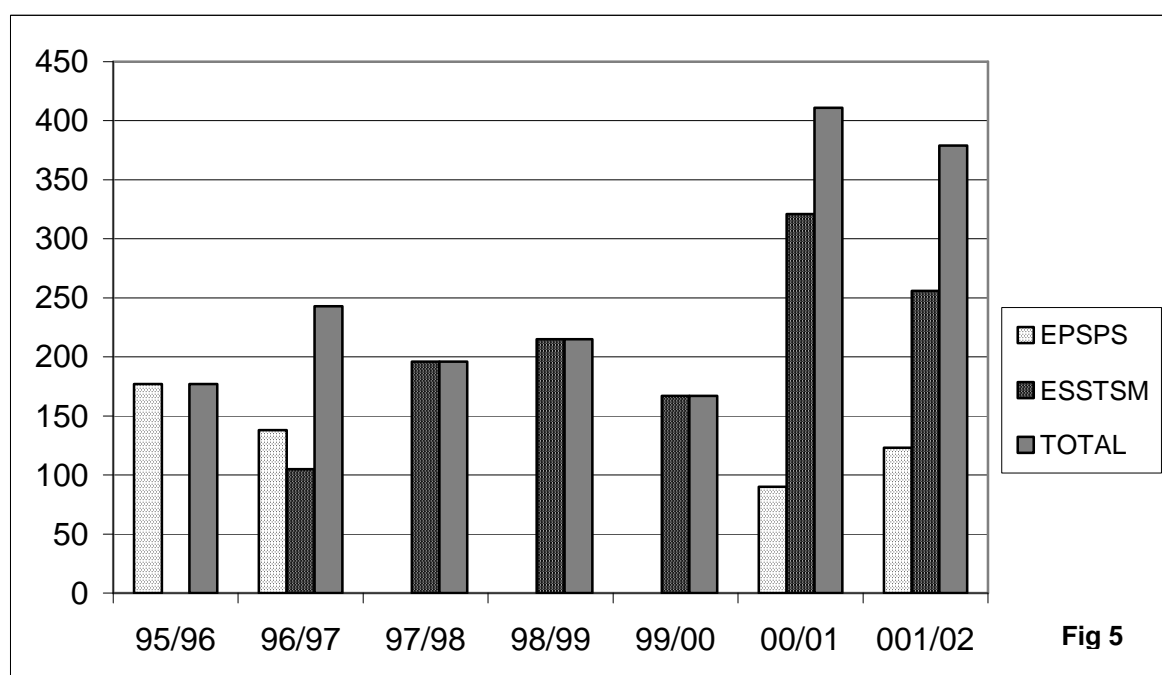
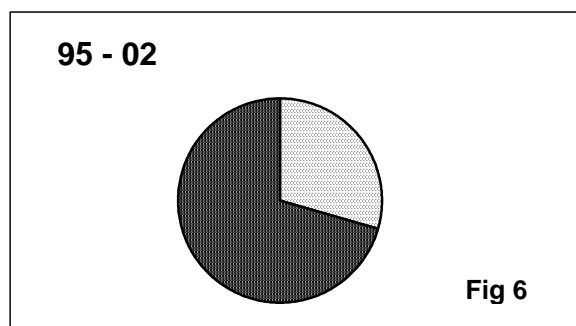


Fig 5

**Fig 5 et Fig 6 :**  
**Nombre d'élèves**  
**formés dans les E.P.S.P.S. et**  
**E.S.S.T.S.M. [1995- 2002]**



### 8) Formation aux premiers secours :

(Attestation de Formation aux Premiers Secours) A.F.P.S. ouvertes à tout public en particulier au personnel de la santé publique .

La réforme du secourisme de 1991 ainsi que les dispositions récentes simplifient de façon significative la formation de base aux premiers secours. Cette actualisation des techniques de premiers secours est basée sur une approche scientifique et la prise en compte des recommandations des sociétés savantes américaines , européennes et mondiales. Les formations aux premiers secours présentent trois caractéristiques respectant les principes de la pédagogie moderne .Elles sont modulaires, progressives et surtout intégrées , car le nouvel enseignement, soulagé d'une pédagogie trop souvent statique et descriptive, réalise une interpénétration de la pratique et la théorie et vise à assurer l'apprentissage d' un comportement réfléchi et efficace face à une détresse.

### 9) Formation du personnel confronté au situations d'urgence :

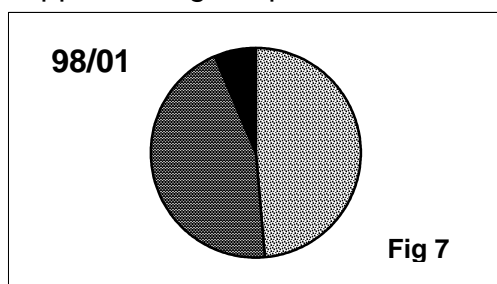
(maîtres-nageurs, personnel des jardins d'enfants, crèches, des écoles primaires , des centres de jeunesse, usines à risque, Personnel de sécurité des hôtels, Personnel Naviguant commercial, ingénieurs de travaux publics .....)

### 10) Formation de formateurs (Monitorat aux Premiers Secours ) :

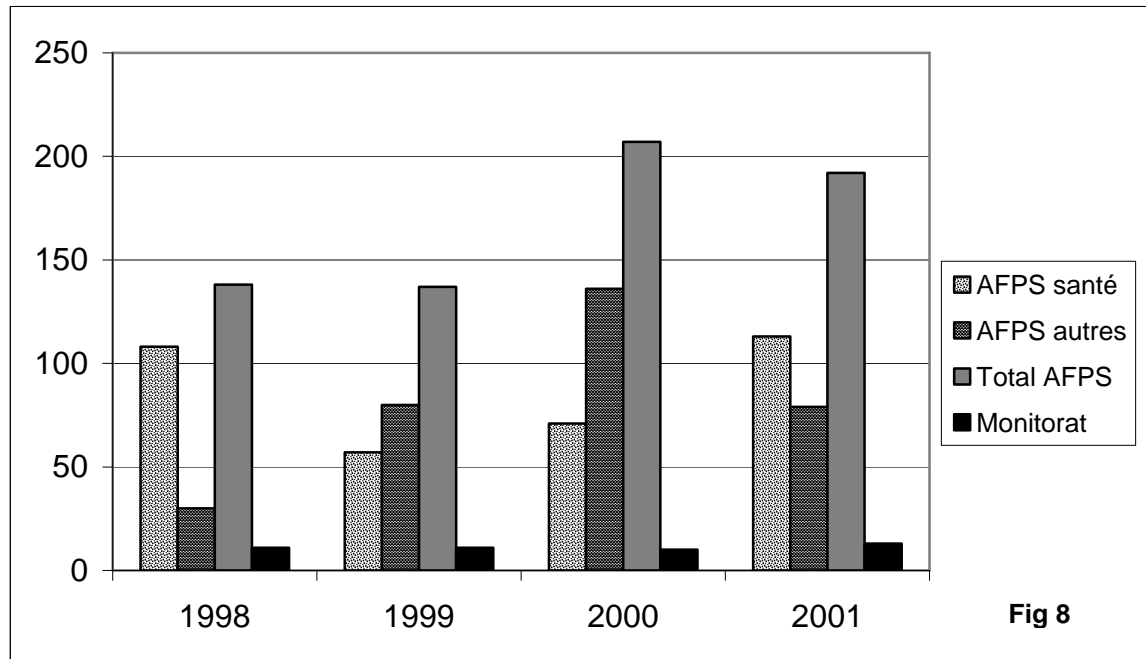
Actuellement une seule formation se déroule par an, c'est une formation de 12 jours .le public est varié (infirmiers, Techniciens supérieurs, ambulanciers, médecins, cadres enseignants.....)

Au terme de cette formation, le moniteur sera capable de maîtriser les techniques de premiers secours, d'appliquer les règles de pédagogie et d'évaluer des participants lors de formations aux premiers secours.

La formation préconisée est la pédagogie dite « active » centrée sur l'apprenant. Selon le niveau des stagiaires, le formateur utilisera les méthodes de simulation, démonstrative ou de découverte. La plus récente est celle dite « de découverte » basée essentiellement sur les connaissances antérieures de l'apprenant. Toutes ces techniques ont des avantages, des inconvénients, obligatoirement une phase d'apprentissage et peuvent être combinées.



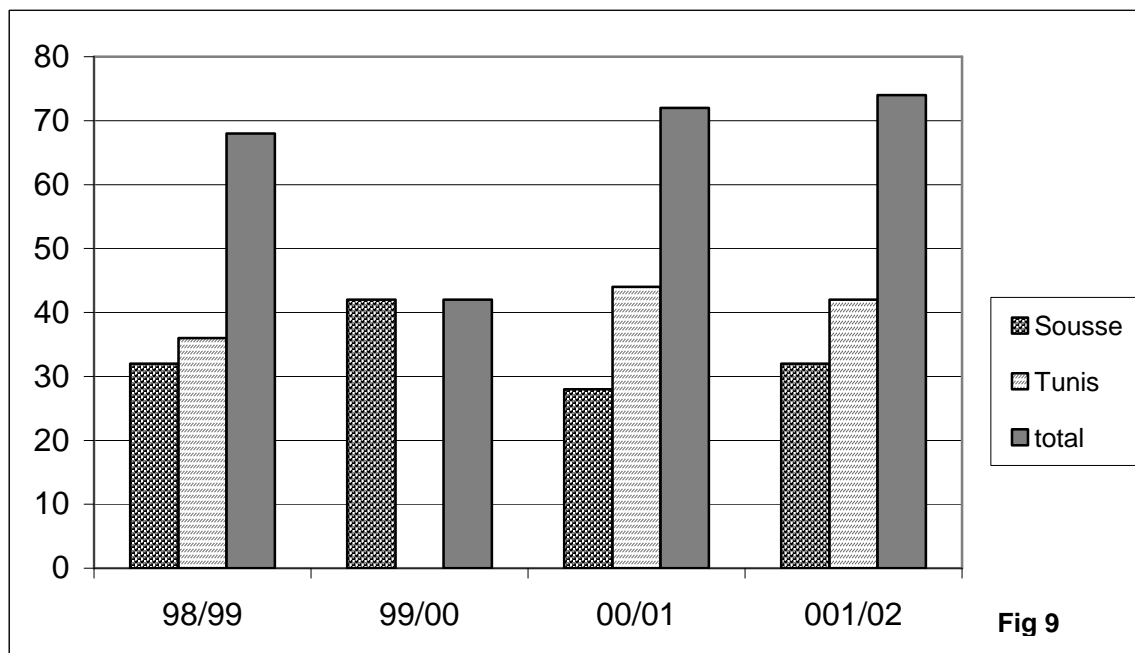
**Fig 7 et Fig 8 :**  
**Nombre de personnes Formées aux**  
**premiers secours**  
**(A.F.P.S.) et Monitorat aux PS**  
**[1998-2001]**



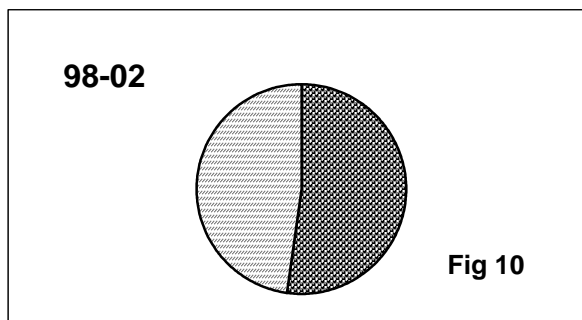
### 11) Formations post universitaires :

Formation aux premiers secours dans le cadre du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en médecine d'urgence aux facultés de médecine de Sousse et de Tunis.

Depuis 1998 le nombre de médecins candidats au DESS de médecine d'urgence formés aux premiers secours de base ainsi qu'aux gestes pratiques d'urgence est de 256 médecins (134 à la F.M de Sousse et 122 à la F.M de Tunis)



**Fig 9 et Fig 10 :**  
**Nombre de médecins formés aux premiers secours dans le cadre DESS en médecine d'urgence aux Faculté de Médecine de Sousse et de Tunis [1998-2002]**



## **VI. Conclusion :**

Aujourd'hui, dans leur domaine, les SAMU se doivent d'être à la pointe de la médecine d'urgence. Les CESU, véritable "école des SAMU", deviendront au fil des années des centres référents qui forgeront l'Aide Médicale Urgente de demain.

Des textes réglementaires doivent suivre et favoriser cette action de Santé Publique.

---

### **Références bibliographiques:**

- 1) Synthèse : L'évolution du CCA ; Le CESU et les formations dispensées ; La structure des CESU in XIX<sup>ème</sup> colloque des CESU AUTRANS (38) 11 et 12 octobre 2001.
- 2) Deschamps F, Hospital B. SAMU, SMUR, CESU : structure et organisation. L'urgence pré hospitalière in XXII réunion de perfectionnement des infirmiers anesthésistes – Paris– mars 2000 :1 – 18 arnette
- 3) Gagnayre R. Ouss I. Leclercq G. Mise en œuvre d'un système de retour d'expérience et d'analyse de situation au SAMU-CESU 93. Problématique et résultats attendus in La revue des SAMU – 1999 : 104 -109.
- 4) Naessens J.M. Quel projet de formation initiale et continue pour les ambulanciers de SMUR ? in La revue des SAMU – 1999 : 90 -91.
- 5) Baudier D. – ANCESU, Compte rendu du groupe de travail de l'ANCESU sur la formation des formateurs à la défibrillation semi-automatique, in 18<sup>ème</sup> colloque des CESU – Poitiers – 1999 :
- 6) Ammirati C. Senetère E. Apprendre à porter secours : action nationale d'éducation des élèves en milieu scolaire, in 18<sup>ème</sup> colloque des CESU – Poitiers – 1999 : 27
- 7) Fontanella J.M. et coll. In :Les SAMU – Centre15, organisation, activités, techniques de régulation médicale, éléments historique. SFEM édition : 1998.
- 8) Jeffroy M, Hery J, Leblanc J.Y. CESU 35 - Le monitorat national de premiers secours pour les IADE formateurs de CESU, superflu ou réalité ? in Colloque des CESU – Rennes 18 – 19 mai 1995.

## **Annexes :**

### **Textes législatifs français**

#### **❶ Ministère de la Santé :**

- Circulaire du 26 juin 1973, création de « Centre de formation des personnels participant aux secours médicaux d'urgence
- Loi n°86-11 du 6 janvier 1986, relative à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires
- Loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière : " Article L711-3 "
- Décret n°87-965 du 30 novembre 1987, relatif à l'agrément des transports sanitaires terrestres.
- Décret n°87-1005 du 16 décembre 1987, relatif aux missions des SAMU et à l'organisation des unités participant au service d'aide médicale urgente appelées SAMU. " Article 6 "
- L'arrêté du 21 mars 1989, relatif à l'enseignement, aux épreuves et à la délivrance du certificat de capacité d'ambulancier.
- L'arrêté du 10 juillet 1989, relatif aux conditions auxquelles doivent répondre les établissements préparant au certificat de capacité d'ambulancier.
- L'arrêté du 26 juillet 1995 fixant la liste des centres agréés pour l'enseignement préparatoire au certificat de capacité d'ambulancier.
- Note DGS/SQ2/GD/756 du 22 juillet 1997 relative à l'apprentissage des gestes de premiers secours dans les établissements scolaires. Conseil technique des SAMU-CESU
- Décret n° 98-239 du 27 mars 1998 fixant les catégories de personnes non-médecin habilitées à utiliser un défibrillateur semi-automatique.
- Arrêté 4 février 1999 relatif à la formation des personnels non-médecins habilités à utiliser un défibrillateur semi-automatique.
- Arrêté du 26 avril 1999 relatif à la formation à l'emploi des conducteurs ambulanciers de service mobile d'urgence et de réanimation de la fonction publique hospitalière.
- Arrêté du 10 septembre 2001 relatif à la formation des secouristes à l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique.

#### **❷ Ministère de l'Intérieur**

- Arrêté du 29 juin 2001 modifiant l'arrêté du 8 novembre 1991 relatif à la formation aux premiers secours.
- Circulaire du 12 juillet 2001 relative à la formation de base aux premiers secours.
- Circulaire du 24 octobre 2001, prise pour l'application de l'arrêté du 10 septembre 2001 relatif à la formation des secouristes à l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique. [J.O. Numéro 222 du 25 Septembre 2001 page 15146] .
- Circulaire du 25 octobre 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours.

#### **❸ Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé**

- Circulaire n°93 du 27 octobre 1995, relative au Certificat d'Exploitant Hospitalier en Télécommunication (CEHT) et à la formation des permanenciers auxiliaires de régulation médicale à la mise en œuvre ainsi qu'à l'exploitation du réseau radio Secours et Soins d'Urgence (SSU).

#### **❹ Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie**

- Bulletin officiel n°27 du 17 juillet 1997, note de service n°97-151 du 10 juillet 1997 relative à l'éducation à la santé et à la citoyenneté : apprendre à porter secours.

**Pour en savoir plus :**

- ✓ <http://www.cesu.ch/>
- ✓ <http://www.appligos.com/samu38/CESU/CESU.html>
- ✓ <http://www.samu68.org/cadretrepiedvital.htm>
- ✓ <http://www.chru-lille.fr/samu59/cesu.html>
- ✓ <http://www.unahfrance.org/metier.html>
- ✓ <http://www.unahfrance.org/ListeCESU.htm>
- ✓ <http://www.samu93.org/cesu.htm>
- ✓ <http://www.educnet.education.fr/securite/secudom/apprendr/ref2.htm>
- ✓ <http://www.infirmiers.com/infirmiers/formations/du/urgetisp.php4>
- ✓ [http://www.samu-defrance.com/default\\_zone/documents/lettre\\_avril\\_2001.pdf](http://www.samu-defrance.com/default_zone/documents/lettre_avril_2001.pdf)
- ✓ [http://www.samu-de-france.com/default\\_zone/fr/html/samu80/cesu80.htm](http://www.samu-de-france.com/default_zone/fr/html/samu80/cesu80.htm)
- ✓ [http://samudefrance.com/default\\_zone/documents/cahier\\_des\\_charges\\_pour\\_le\\_mat\\_riel\\_d\\_e\\_nseignement\\_d'un\\_cesu.pdf](http://samudefrance.com/default_zone/documents/cahier_des_charges_pour_le_mat_riel_d_e_nseignement_d'un_cesu.pdf)
- ✓ [http://samu-de-france.com/default\\_zone/documents/cr\\_er\\_un\\_cesu.pdf](http://samu-de-france.com/default_zone/documents/cr_er_un_cesu.pdf)
- ✓ [http://samu-dfrance.com/default\\_zone/documents/planform\\_ancesu2002.pdf](http://samu-dfrance.com/default_zone/documents/planform_ancesu2002.pdf)
- ✓ [http://www.samu-de-france.com/default\\_zone/fr/html/page-131.asp](http://www.samu-de-france.com/default_zone/fr/html/page-131.asp)
- ✓ [http://www.samu-de-france.com/default\\_zone/fr/html/page-236.asp](http://www.samu-de-france.com/default_zone/fr/html/page-236.asp)
- ✓ [http://samudefrance.com/default\\_zone/documents/apprendre\\_porter\\_secours.pdf](http://samudefrance.com/default_zone/documents/apprendre_porter_secours.pdf)
- ✓ [http://www.dep.upicardie.fr/catalogue/fiches/santesoc/session\\_soins\\_urgence.htm](http://www.dep.upicardie.fr/catalogue/fiches/santesoc/session_soins_urgence.htm)
- ✓ <http://www.chu-grenoble.fr/html/etude/ecoles/cesu.htm>
- ✓ <http://www.chu-reims.fr/enseigne/cesu.htm>
- ✓ <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/hs1/texte.htm>
- ✓ [http://www.medfam.umontreal.ca/ens/prog\\_urgence.htm](http://www.medfam.umontreal.ca/ens/prog_urgence.htm)
- ✓ [http://www.secourisme.net/Documents/Secourisme/conducteur\\_mnps.html](http://www.secourisme.net/Documents/Secourisme/conducteur_mnps.html)
- ✓ [http://www.secourisme.info/téléchargement/\\_mnps.html](http://www.secourisme.info/téléchargement/_mnps.html)
- ✓ <http://www.intermedic.org/medextra/urgence/mission.htm>
- ✓ <http://www.multimania.com/abcsecouriste/menu/menu776b.html>
- ✓ <http://www.multimania.com/abcsecouriste/dossiers/listdossa1de.html>

## Activités pédagogiques et champs d'action du CESU du Centre-Est :

